

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000231-194

DATE : Le 2 avril 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.

NATHALIE BOULAY

Demanderesse

c.

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

et

MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Défenderesses

**JUGEMENT SUR DEMANDE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE
POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE**

[1] Le 20 juin 2019, la demanderesse, Mme Nathalie Boulay, introduit une demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante contre les défendeurs, la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et le Mouvement des Caisses Desjardins.

[2] Le groupe visé par la demande est ainsi décrit :

«Toute personne membre du Mouvement Desjardins (Fédération des Caisses populaires Desjardins), dont l'information personnelle privilégiée a été divulguée sans autorisation, en raison de la transmission illégale d'informations à des tiers.

La transmission illégale représente la transmission par un employé d'informations privées, personnelles et privilégiées à des tiers, telles que divulguées le 20 juin 2019.»

[3] À l'appui de sa demande de modification de la demande pour obtenir l'autorisation d'exercer l'action collective, la demanderesse fait valoir que de nouveaux développements factuels ayant un impact important sur la présente affaire sont survenus depuis le 20 juin 2019.

[4] En outre, elle indique qu'il y aurait lieu de retirer la défenderesse Mouvement des Caisses Desjardins de l'intitulé de cause et des procédures à venir, étant donné que cette dernière constitue l'alter ego de la défenderesse Fédération des Caisses Desjardins du Québec.

[5] Enfin, la demanderesse souhaite adapter la définition du groupe aux nouveaux développements survenus et s'adjoindre trois autres membres du groupe pour agir à titre de représentants.

[6] Vu les motifs invoqués à l'appui de cette demande de modification de la demande pour autorisation d'exercer une action collective et les défenderesses ayant informé le tribunal qu'elles ne s'y objectent pas, il convient de l'accueillir.

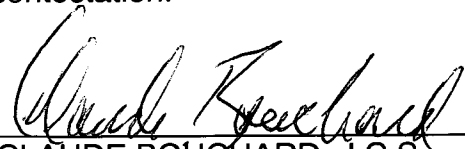
[7] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[8] **ACCUEILLE** la présente demande pour obtenir la permission de modifier la demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante.

[9] **PERMET** à la demanderesse de retirer la défenderesse Mouvement des Caisses Desjardins de l'intitulé de cause et des procédures à venir.

[10] **PERMET** à la demanderesse de modifier les allégations de sa demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante selon le texte de la demande en autorisation modifiée (pièce P-1) et permet qu'elle soit produite au dossier de la Cour.

[11] Sans frais de justice, vu l'absence de contestation.



CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.

Me Karim Diallo
SISKINDS DESMEULES
Casier 15
Procureur de la demanderesse

Me Mason Poplaw
Me Julie-Martine Loranger
Me Isabelle Vendette
Me Samuel Lepage
McCARTY TETRAULT
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Procureurs des défenderesses Fédération des caisses Desjardins Mouvement des
Caisses Desjardins

Me David Stollow
Me Jérémie Longpré
Me Alexandre Brosseau Wery
KUGLER KANDESTIN
1, place Ville-Marie, bur. 1170
Montréal (Québec) H3B 2A7
Procureurs de la défenderesse Mouvement des caisses Desjardins